

DECISION MUNICIPALE n° D20250619-067

Mairie d'Ussel
Département de la Corrèze
République Française

	Service	Musée	
	Matière	8.9	Domaines de compétences par thèmes - culture
Objet	Convention de mise à disposition de M. Sacha Philip de la salle d'exposition du musée du Pays d'Ussel		

Le Maire d'Ussel,

- Vu l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales ;
- Vu la délibération DL20200705-012 du 5 juillet 2020, relative aux délégations de compétences du conseil municipal au Maire ;

Décide,

Article 1 : Est approuvée la signature d'une convention de mise à disposition de M. Sacha Philip (artiste en résidence en 2024) de la salle d'exposition du musée du Pays d'Ussel.

Article 2 : La Commune met gracieusement la salle d'exposition du musée du Pays d'Ussel à la disposition de M. Sacha Philip, durant la période de son exposition (du mercredi 9 juillet au samedi 2 août 2025), à l'exclusion de toute autre activité.

Article 3 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Sous-Préfet d'Ussel, inscrite au registre et publiée sur le site internet de la commune.

Fait à Ussel, le 19 juin 2025.

Le Maire,
Vice-Président du
Conseil Départemental de la Corrèze



Christophe ARFEUILLÈRE